

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

**2019 DDCT 24** Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2143-1 et L.2511-10-1 ;

Vu la délibération n°2002 DVLR 83 en date des 8 et 9 juillet 2002 du Conseil de Paris ;

Vu la délibération n° 2014 DDCT 139 en date des 29-30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014 du Conseil de Paris ;

Vu la délibération n° 17-18-235 du 30 octobre 2018 du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet au vote une modification des périmètres des quartiers constituant la commune de Paris,

Vu l'avis du conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 21 janvier 2019,

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission.

Délibère :

Article premier : Les périmètres des quartiers dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, fixés par les délibérations du conseil de Paris n°2002 DVLR 83 en date des 8 et 9 juillet 2002, et n°2014 DDCT 139 en date des 29-30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014, sont modifiés comme indiqués en annexe.

Article 2 : Sont créés 9 conseils de quartier dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, dont les périmètres figurent en annexe.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**